



A programme funded by
the European Union

**EUROMED
JUSTICE**

EUROMED JUSTICE

GT ENFANT

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION PAR
LES JUGES NATIONAUX CIVILS ET RELIGIEUX
DES NORMES INTERNATIONALES RELATIVES À
L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

LUXEMBOURG (LU), 4 – 6 juillet 2017

Lead Firm / Chef de file





**EUROMED
JUSTICE**

A programme funded by
the European Union

EUROMED JUSTICE

1^{ER} GROUPE DE TRAVAIL ENFANT – LUXEMBOURG

6 juillet 2017

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ENFANT

La 1^{ère} réunion du Groupe de Travail ENFANT, sous la composante *Coopération en matière civile (Activité 10A)* du Projet EuroMed Justice, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 4 au 6 juillet 2017 à Luxembourg.

1. Participants

Ont participé à cette session d'une durée de trois jours :

- Représentants des autorités judiciaires civiles et religieuses de six Pays partenaires du Voisinage Sud : Algérie, Israël, Maroc, Liban, Autorité Palestinienne et Tunisie.
- Représentant de la HCCH.
- Équipe chargée de la mise en œuvre d'EuroMed Justice.
- Experts court terme impliqués dans l'élaboration de l'Étude Comparative sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Objectifs

En particulier, un ensemble de 12 objectifs principaux ont été identifiés lors de la première réunion du Groupe de Travail :

- 2.1. Définir la portée de l'étude comparative.
- 2.2. Définir la méthodologie, les apports-produits escomptés et le questionnaire adressé aux PPVS.
- 2.3. Apporter des commentaires sur le contenu des présentations réalisées par les experts.
- 2.4. Clarifier les questions éventuelles des experts et autres membres du GT.
- 2.5. Identifier le modèle de juridiction applicable dans chaque pays à un conflit familial et pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.
- 2.6. Clarifier la structure et le fonctionnement des tribunaux civils et religieux en charge des affaires familiales.
- 2.7. Discuter de la pertinence et signification de l'extranéité de l'une des parties en cas de litige en droit de la famille.

- 2.8. Examiner la pertinence de l'appartenance religieuse différente des parties.
- 2.9. Identifier comment les conflits de compétences sont résolus dans chaque pays.
- 2.10. Identifier comment et sur quelle base juridique l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti.
- 2.11. Bénéficier d'une introduction sur la jurisprudence des juridictions européennes (Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg et Cour de Justice de l'UE à Luxembourg), ainsi que sur les décisions des tribunaux civils et religieux des PPVS.
- 2.12. Un échange d'expériences avec la HCCH au sujet de l'application des normes internationales impliquant la protection des enfants.

3. Conclusions et Recommandations

3.1. Le **GT ENFANT** a discuté en détail toutes les questions relatives aux 12 objectifs concernant l'application de normes nationales et internationales sur l'intérêt supérieur de l'enfant. L'échange d'expériences, la pratique régionale (*Sud-Sud*) ainsi qu'une perspective inter-régionale (*Nord-Sud*) ont constitué les axes centraux des débats. Le GT était étroitement impliqué dans l'élaboration du plan de l'étude comparative et du questionnaire, notamment en :

- Définissant le périmètre et en s'accordant sur la méthodologie, les apports-produits attendus et le questionnaire adressé aux PPVS.
- Apportant des commentaires sur le matériel présenté par la HCCH et les experts court terme.
- Révisant et en s'accordant sur la version finale de l'étude préliminaire et du questionnaire.
- Identifiant les besoins du Mécanisme d'Assistance Technique.

3.2. Le **Groupe de Travail ENFANT** est arrivé à un accord et a approuvé la structure et le contenu du schéma de l'**Étude Comparative** sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant et du **Questionnaire** thématique adressé aux PPVS, lesquels ont été modifiés au cours des débats du groupe de travail. Les deux documents sont joints aux présentes conclusions et recommandations.

Afin de soutenir la rédaction de l'Étude Comparative, le GT ENFANT adopte les **recommandations suivantes** :

3.3. Une **Étude Comparative** sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être réalisée par le GT ENFANT avec le soutien des experts court terme, sur la base des informations, données et réponses fournies au questionnaire thématique reçu par les PPVS ainsi que les commentaires de la HCCH.

3.4. Le GT ENFANT et l'Étude Comparative devraient prendre en considération les Manuels réalisés au cours de la Troisième Phase EuroMed Justice (<https://www.euromed-justice.eu>):

- « *Manuel de bonnes pratiques dans le cadre des conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus particulièrement des conflits familiaux transfrontières relatifs à la responsabilité parentale* » – auteur Julianne Hirsch, et

- le Rapport de Recherche « *Vue d'ensemble de la situation actuelle dans la région du Voisinage Sud et étude comparée des expériences nationales dans le domaine de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale* » – auteur Gianluca P. Parolini.

3.5. L'Étude Comparative devra servir de document de base à disséminer au cours du Séminaire organisé par EuroMed Justice portant sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant (activité 10B).

3.6. Les participants au GT réfléchiront et exprimeront leur position au cours de la deuxième réunion du GT (12-14 décembre 2017) sur les propositions pratiques introduites par le représentant de la HCCH au sujet de :

- la possibilité de rejoindre le Réseau International des Juges de la Haye en charge de la protection internationale des enfants ;
- considérer la désignation d'un Point de Contact Central pour la Médiation et adhérer au Groupe de Travail sur la Médiation; et
- considérer l'adhésion aux Conventions de la Haye relatives aux enfants, pour les États qui ne sont pas encore Parties à celles-ci.

4. Résultats à fournir

- 4.1. Ébauche par les experts de **l'Étude Comparative** sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant – à présenter lors de la 2^{ème} session du GT ENFANT (12-14 décembre 2017).

5. Calendrier/Plan de travail

- 5.1. Semaine prochaine, le 10 juillet 2017 : envoi du questionnaire aux participants du GT ENFANT.
5.2. Jusqu'au 28 juillet 2017 : réception par l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet des réponses au questionnaire envoyé aux participants du GT ENFANT.
5.3. Pour le 30 octobre 2017 : préparation de l'ébauche de l'Étude Comparative et envoi à l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet.
5.4. Novembre 2017 : traduction de l'étude.
5.5. Envoi de l'ébauche de l'Étude aux membres du GT ENFANT.
5.6. 12-14 décembre 2017 : deuxième réunion du Groupe de Travail.
5.7. Rédaction de la version finale de l'Étude.

Luxembourg, le 6 juillet 2017